



Règlement

Salon des collectionneurs du 10 juin 2018

Article 1

Cette manifestation est destinée à promouvoir l'esprit de collection et de faciliter les contacts, les échanges entre les collectionneurs et le public.

Article 2

Il n'est pas demandé de droit d'inscription aux collectionneurs. Cette exposition est ouverte uniquement aux amateurs et aux associations. Affichage tarifaire interdit. Négociants professionnels exclus.

Article 3

Chaque exposant devra, lors du dépôt de son dossier, faire connaître ses désirs au niveau du matériel (longueur en mètres de table 6m maximum), les organisateurs se réservant le droit de réduire les emplacements et le matériel attribué en fonction des autres demandes.

L'exposant sera responsable des dommages causés aux locaux et au matériel mis à sa disposition.

Article 4

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse, ou tout autre détérioration. La présence de l'exposant à son stand est indispensable.

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation sans avoir à en exposer les motifs et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Article 6

Cette exposition sera ouverte au public de 9h30 à 18h sans interruption le dimanche 10 juin 2018.

Article 7

L'installation pourra avoir lieu uniquement le dimanche 10 juin à partir de 7h30. Les exposants devant être prêts pour 9h30. Le rangement de chaque stand devra être effectué par l'exposant dès la clôture de l'exposition.

Article 8

Selon les demandes, les organisateurs se réservent le droit de refuser certaines inscriptions (dans la mesure où les collections ont déjà été exposées) ou d'en réduire l'importance.

Article 9

Le retour du bulletin d'inscription ci-joint entraîne l'acceptation du présent règlement et la limitation à une collection par exposant.